

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD323

présenté par
M. Sermier

ARTICLE 9

Après l'alinéa 44, insérer l'alinéa suivant :

« e) des représentants du monde de la chasse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de reconnaître le rôle de la chasse et des activités cynégétiques dans l'équilibre des écosystèmes et le maintien de la biodiversité.

C'est pourquoi, le présent amendement propose qu'elles soient représentées, par exemple à travers la Fédération Nationale des Chasseurs de France, au sein du conseil d'administration de l'agence française pour la biodiversité.